

La transition énergétique des flottes des collectivités : quels choix de motorisation et de gestion?



Webconf APCC n°71 6 avril 2023 à 11h





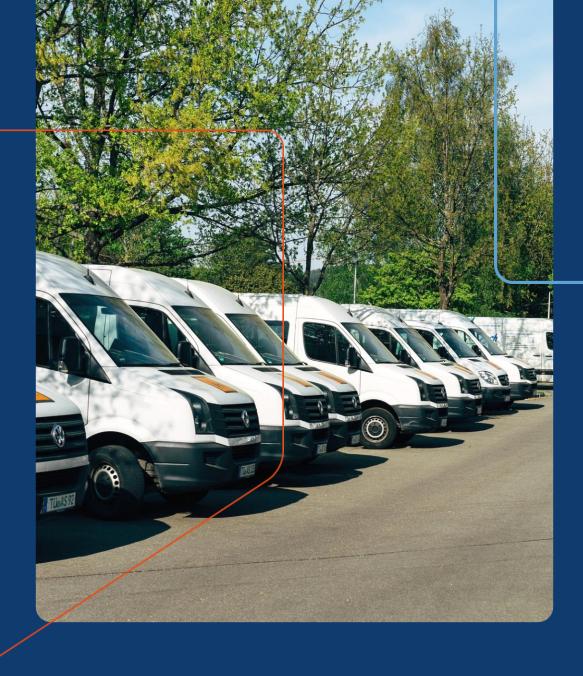






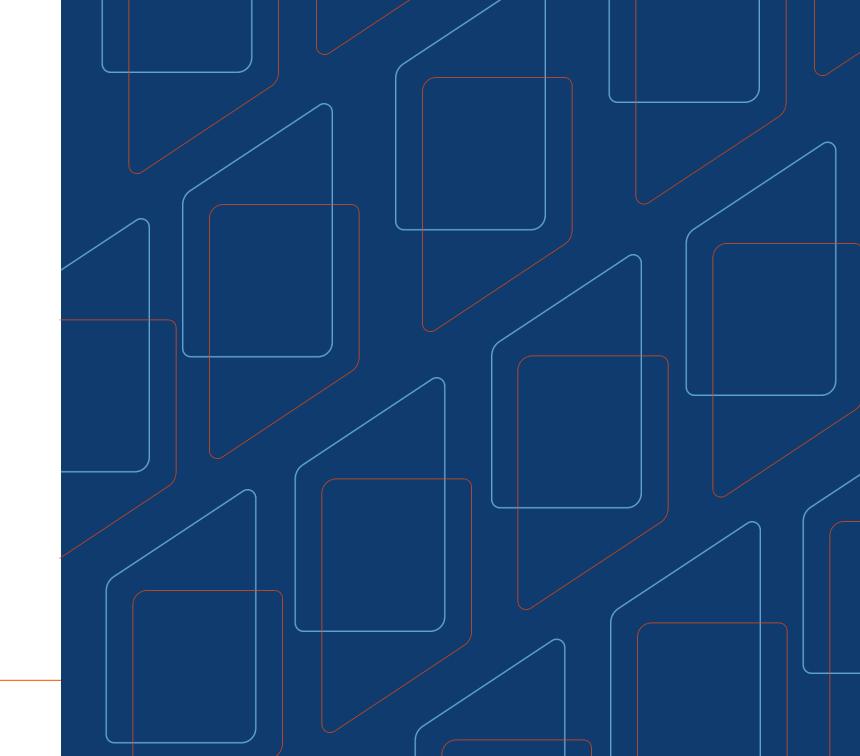






Agenda

- Introduction (5 min)
- Présentation (45 min)
- Témoignage (15 min)
- Questions/Réponses (20 min)
- Conclusion (5 min)



Introduction

Qu'est-ce que l'APCC?

Association des Professionnels en Conseil Climat, Energie et Environnement

Posez vos questions!

Tout au long de la webconférence, posez vos questions par écrit dans le module Q&R. Ces questions seront traitées au fur et à mesure par les intervenant.e.s.

Toutes les questions non répondues à la fin de la webconf recevront une réponse écrite à postériori,

Slides et Replay

Les slides et le replay seront disponibles quelques heures après la fin de le webconf', sur le site de l'APCC. Vous serez notifié par mail dès la mise en ligne de ces éléments

INDDIGO



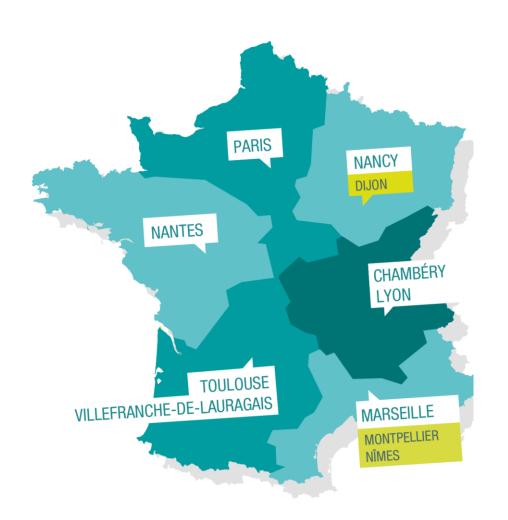




1000 missions







INDDIGO, SOCIÉTÉ À MISSION

Depuis 2021, Inddigo est Société à mission avec l'inscription dans nos statuts d'une raison d'être et d'engagements environnementaux et sociaux.

Accélérer la transition par des expertises et solutions innovantes, conciliant respect du vivant et bien-être humain, pour habiter durablement les territoires



Déroulé de la présentation

Point règlementaire



Tour d'horizon des technologies



Mise en œuvre et stratégie



Préambule : on parle de quoi quand on parle de flotte de véhicules?



• Les véhicules mis à la disposition des agents par la collectivité et souvent appartenant à la collectivité (on peut aussi avoir du leasing), mais pas que ...

Cela peut-être:

Sous forme de pool

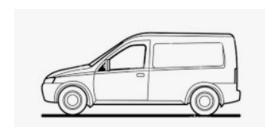
Affecté à une personne

Affecté à un service

Préambule : on parle de quoi quand on parle de flotte de véhicules?

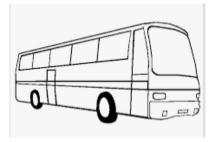


• En type de véhicules, on retrouve de manière simplifiée





PTAC < 3,5 t



Autobus et autocars



PTAC > 3,5 t

Le panel est large, on peut aussi trouver :



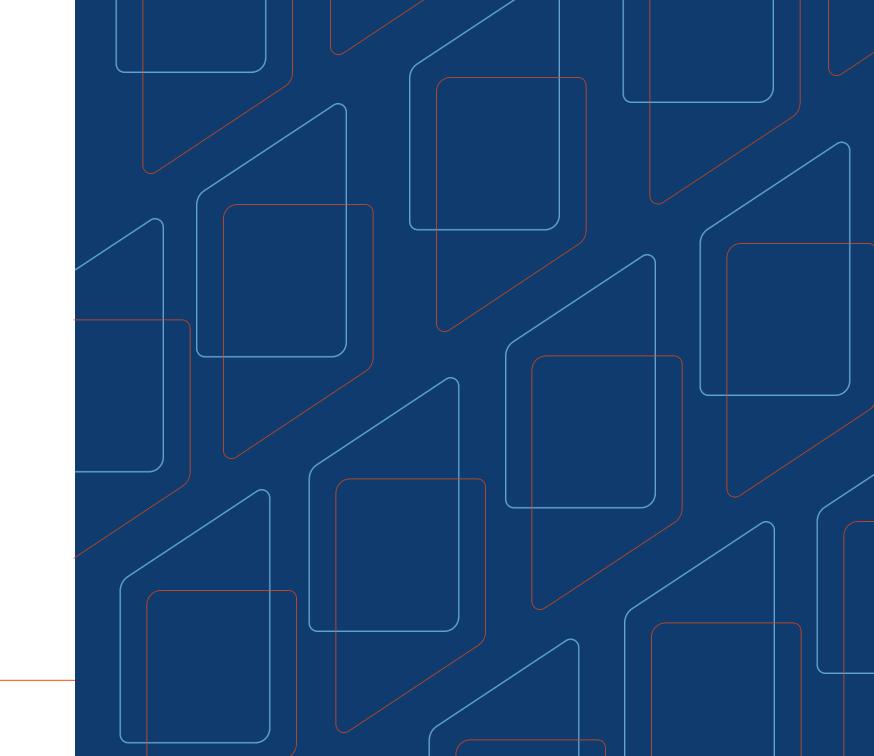








1.1. Point règlementaire



Quelles exigences concernant la transition énergétique? Vue d'ensemble



- Des dispositions pour favoriser les véhicules à faibles émissions (VFE) et à très faibles émissions (VTFE) :
 - Des obligations pour les flottes de collectivités et également d'entreprises.
 - Des mesures de facilitation de la recharge, notamment pour les véhicules électriques : facilitation de l'équipement des parkings d'immeubles collectifs, obligations légales d'équipement des parkings publics et des aires d'autoroute, ...
 - Un objectif de réduction des émissions de CO2.
- Un développement accéléré par la montée en puissance progressive des Zones à Faibles Emissions
- Fit for 55 : interdiction de la vente de véhicules thermiques légers à partir de 2035, ratification en cours de discussion, en lien avec des questions sur les carburants synthétiques.

VFE

Véhicule à faible émission = moins de 50 gCO2 émis par km roulé

VTFE

Véhicule à très faibles émissions = véhicules hydrogène ou électriques, qui ne rejettent pas de CO2 dans l'atmosphère en roulant..

Les ZFE et restrictions de circulation: focus



- Des dispositions visant à améliorer la qualité de l'air.
- Les Zones à Faibles Emissions (ZFE) :
 - Restrictions d'accès à certaines zones aux véhicules ayant le plus fort impact sur la qualité de l'air,
 - Mise en place obligatoire pour 43 agglomérations d'ici 2025,
 - Modalités variables selon les territoires.
- Restrictions de circulation :
 - Mesures d'urgence prises par les préfectures lors de pics de pollution,
 - Peuvent impacter la circulation des véhicules les plus polluants.



Le cadre règlementaire (européen et national)

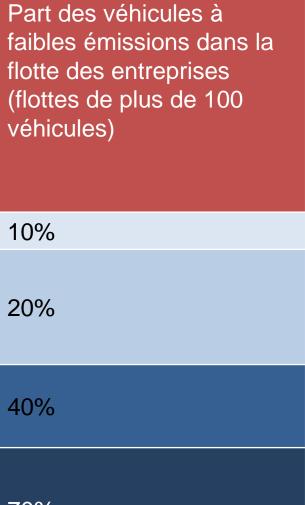


- Directive 2014/94/UE: cadre d'action sur les carburants alternatifs
- Règlements 2019/631 & 2019/1242 : cadre d'action pour les véhicules lourds
- Obligations de verdissement de la flotte mises en place par la LOM loi d'Orientation des Mobilités (art. 77) et renforcées par la LCR Loi Climat et Résilience (art. 136)
- Cadre mis en place par le Code de l'environnement (art. L.224-3 à L.224-12-1), qui définit :
 - Des obligations concernant la proportion de VFE (véhicules à faibles émissions) et VTFE (véhicules à très faibles émissions) dans les renouvellements de parc, (L.224-7 à L.224-10)
 - Une obligation de publicité du pourcentage de VFE et VTFE dans les renouvellements effectués, (L.224-12)
 - La formation et la sensibilisation des utilisateurs des véhicules à l'éco-conduite, et la vérification que les conditions d'utilisation optimale des VHR sont réunies (L.224-12-1).

Quelles obligations?

Les obligations légales pour les flottes d'entreprises et d'administrations publiques

	Obligations concernant la part des véhicules à faibles émissions dans le renouvellement des véhicules légers (flottes de plus de 20 véhicules)				
	Etat et ses établissements	Collectivités et entreprises nationales			
A date	50% (dont 37,4 % à	30%			
2024	compter du 1er				
2025	janvier 2026 en VTFE)	40%			
2026	· · · · - /	(dont 37,4 % à			
2027		compter du 1er janvier 2026 en VTFE)			
2030	70% (dont 45% de VTFE au 01/01/2030)	70% (dont 40 % à compter du 1er janvier 2030 en VTFE)			





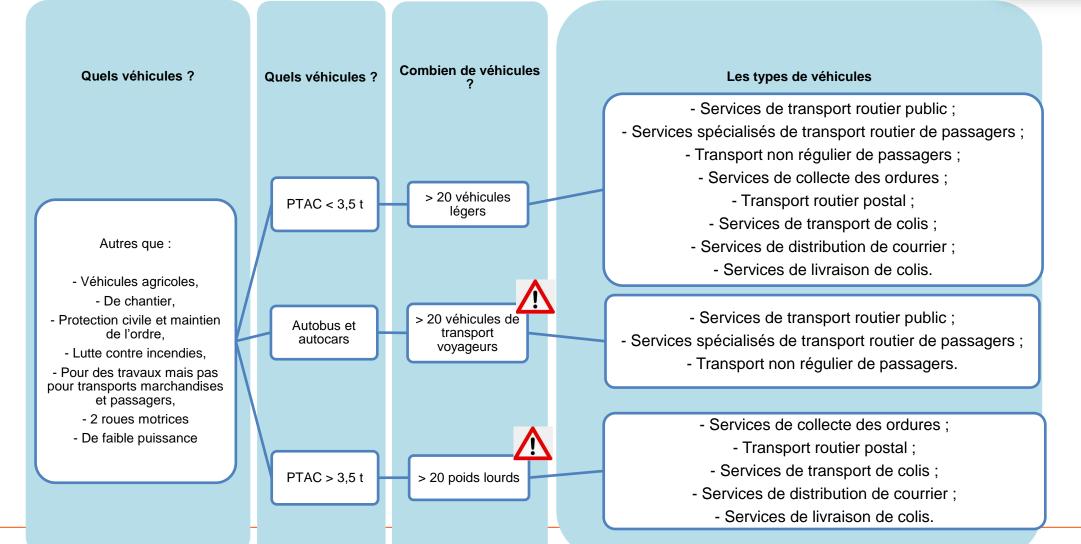


Nous parlons bien de renouvellement ET des véhicules en gestion directe et indirecte (sous-traitance, DSP...)

70%







La spécificité du transport de voyageurs



- Quels véhicules ?
 - Nombre de places assises hors conducteur > 8 places, utilisé pour les transports publics. Le système est un plus complexe car on a différentes typologies de services et véhicules
- Quelles échéances ?

En pourcentage du nombre de véhicules acheté par an

- Faibles émissions = Groupes 1, 1bis, 2 ou 3
 - 50 % jusqu'au 31 décembre 2024
 - 100 % à compter du 1er janvier 2025
- Très faibles émissions = Groupe 1, moitié des investissements précédemment cités au moins, mais uniquement pour les collectivités de plus de 250 000 habitants ou concernés par un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) et dont le parc est supérieur à 20 véhicules

Autobus à très faibles émissions

 Groupe 1 : véhicules électriques, hydrogène ou trolleybus uniquement mus électriquement

Autobus à faibles émissions

- Groupe 1 bis: véhicules GNV avec 20% minimum de gaz d'origine renouvelable (30% à partir du 01/01/2025), véhicules hybrides électrique/gaz avec une fraction du gaz d'origine renouvelable, véhicules hybrides électrique/diesel avec un carburant très majoritairement d'origine renouvelable
- Groupe 2: véhicules GNV, véhicules dont les moteurs sont conçus pour ne fonctionner qu'avec des carburants très majoritairement d'origine renouvelable, véhicules hybrides électrique/gaz et électrique/diesel
- Groupe 3: véhicules dont la motorisation est hybride ne relevant pas des groupes 1,1 bis ou 2, ou satisfaisant au moins à la norme Euro VI.

La spécificité des transports de plus de 3,5 tonnes



- Quels véhicules ?
 - PTAC > 3,5 tonnes, pour certains services (collecte des ordures, transport et distribution courrier et colis)
- Quelles échéances ?

En pourcentage du nombre de véhicules acheté par an

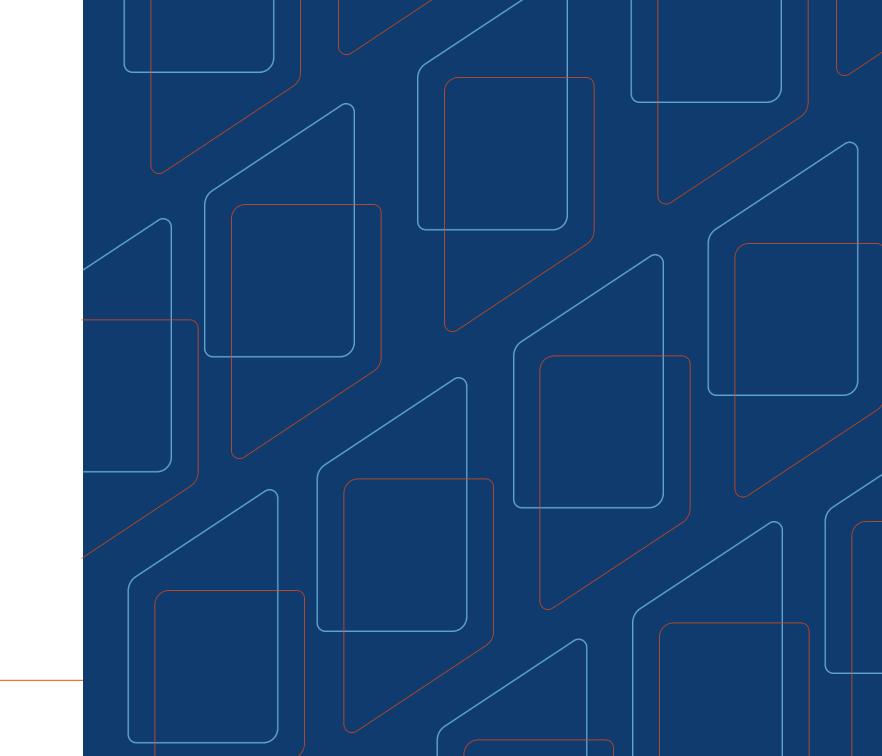
- Faibles émissions = électrique et hybride hydrogène-électrique, gaz, hybride rechargeable et hybride gaz, hybride autre et Euro VI
 - 10 % du 1er juillet 2022 au 31 décembre 2025
 - 15 % à compter du 1er janvier 2026
- Véhicules très faibles émissions
 - Non concerné pour les PL

Focus sur les gestions directes et indirectes



- Art. L. 224-7 du Code de l'environnement
- I.-Les pouvoirs adjudicateurs et les entités adjudicatrices définis par les articles <u>L. 1211-1</u> et <u>L. 1212-1</u> du code de la commande publique, qui gèrent <u>directement ou indirectement</u> des véhicules automobiles, acquièrent ou utilisent, lors du renouvellement annuel de leur parc, des <u>véhicules à faibles émissions et à très faibles émissions</u>, dans des proportions minimales fixées, selon la catégorie de véhicules et les périodes considérées, par les articles L. 224-8 à L. 224-8-2.
- II.-L'obligation instituée par le I est applicable aux marchés publics et aux contrats de concession définis par les articles <u>L. 1111-1</u> et <u>L. 1121-1</u> du code de la commande publique portant sur :
 - 1° L'achat, la prise en crédit-bail, la location ou la location-vente de véhicules de transport routier ;
 - 2° La fourniture de services de transport routier de voyageurs ;
 - 3° La **fourniture de services de transport, de collecte**, de livraison ou de distribution qui sont précisés, selon les catégories de véhicules concernés.

1.2. Tour d'horizon des technologies



Panorama d'ensemble des solutions



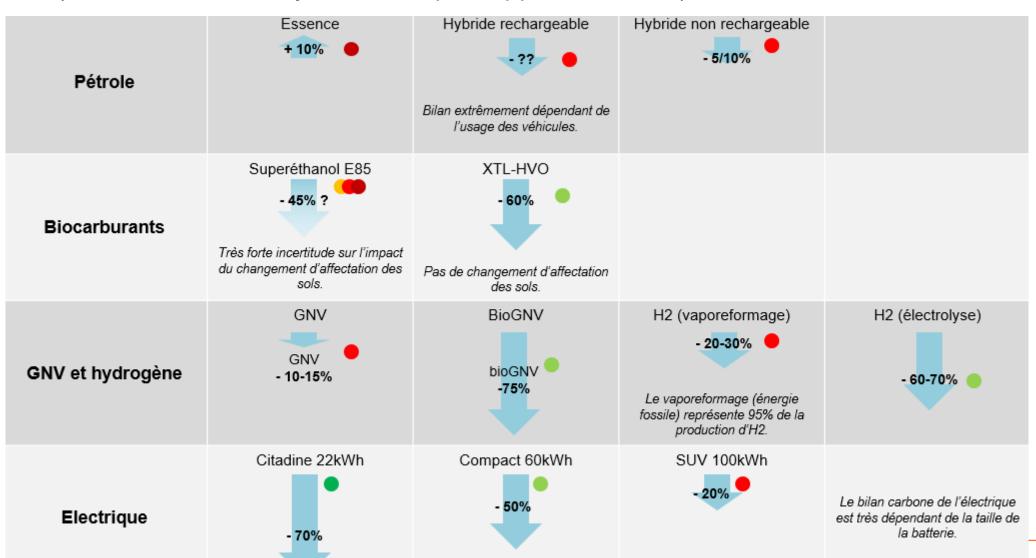
• Les véhicules à faibles émissions peuvent utiliser un panel d'énergies alternatives, chacune étant adaptée à des usages différents

	Véhicules hybrides			s à faibles sions	Véhicules à très faibles émissions		
	Hybrides non rechargeables	Hybrides rechargeables	GNL/GNC (gaz fossile) et bioGNV	Biocarburants	Electricité	Hydrogène (H2)	
Origine de l'énergie utilisée	A la fois fossile et électrique générée par le véhicule	A la fois fossile et électrique du réseau	Fossile ou méthanisation de déchets (BioGNV)	A partir de plantes cultivées ou de déchets	Majoritairement nucléaire, développement du renouvelable	Production d'H2 à partir de carburants fossiles ou d'électricité (H2 « vert »)	
Impact carbone	Proche de l'essence	Proche de l'essence, dépend surtout de l'usager.	Très discuté selon l'origine des carburants (mobilisation ou non de terres arables, origine fossile,).		Globalement favorable, très variable selon le poids de la batterie	Pertinent uniquement sous conditions (H2 vert, électrique impossible,).	
Gamme de véhicules disponibles.	Offre véhicules légers développée.		Offre développée surtout sur les poids lourds.	Offre développée surtout sur les poids lourds.	Offre véhicules légers développée, offre poids lourds	Solutions essentiellement expérimentales, offre très réduite et en expérimentation	
Usages adaptés	A court terme, longue distance.	Usagers sensibilisés, distances courtes avec parfois de longues distances. Pertinence discutable en pool.	Longues distance et charges importantes.		Véhicules légers, distances moyennes.	A terme longues distances et charges importantes.	

Le bilan carbone



• (sur l'ensemble du cycle de vie, par rapport au diesel)



Les autres impacts environnementaux



- Un impact très fort sur les ressources en minéraux pour l'électrique (batteries) et l'hydrogène (platine).
- Une dépense énergétique extrêmement forte pour l'hydrogène décarboné, en concurrence avec la décarbonation de l'industrie.
- Un impact fort du changement d'affectation des sols pour le superéthanol.
- Des impacts sur la qualité de l'air pour le GNV et les motorisations hybrides.
- L'ensemble de ces facteurs pousse à :
 - Diversifier les sources d'énergie en fonction des besoins et des ressources locales,
 - Favoriser au maximum le report modal, la réduction des déplacements et la réduction de la taille des véhicules, pour limiter l'impact.





- La tendance règlementaire et de marché devrait favoriser l'électrification :
 - Les mesures de Fit for 55 vont dans ce sens,
 - A terme, la mobilisation de l'hydrogène pour l'industrie pourrait freiner le développement de la filière
- Le coût de l'énergie (notamment fossile) et des matières premières devrait rester structurellement à la hausse :
 - Incite au développement de véhicules plus légers,
 - A la réduction des flottes,
 - Ainsi qu'au report modal.
- De fortes incertitudes sur l'approvisionnement en biocarburants et hydrogène en termes environnementaux et de capacité à produire l'énergie, ...
- ... mais aussi sur les capacités d'approvisionnement en énergies fossiles à terme (pétrole et gaz naturel), avec un bilan environnemental défavorable.





- · La LOM impose également aux parkings non résidentiels :
 - Existants : d'équiper d'une borne électrique au moins 5% des places de parking (1 sur 20), à partir de janvier 2025
 - En construction (permis de construire déposé après mars 2021) : de pré-équiper 20% des places (1 sur 5) et d'équiper au moins 10% des places des parkings de 10 places et plus (soit 1 place) et 1% des parkings de 200 places (soit 2 places dont 1 réservée aux personnes à mobilité réduite).

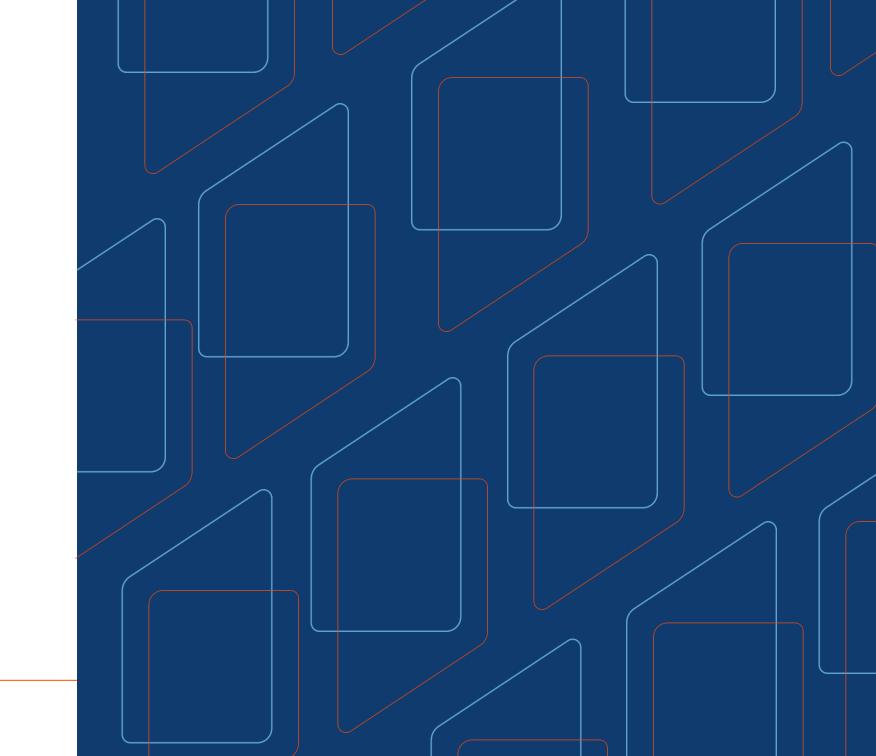




Situation actuelle (en 2023)	Diesel	Hydride rechargeable	Electrique	H2 (vaporeformage)	GNV	Biocarburants
Coût total						
Disponibilité de l'énergie						
Abondance de l'offre						
Bilan environnemental		??	?	?		??
Incitations règlementaires						

Situation projetée en 2035	Diesel	Hydride rechargeable	Electrique	H2 (électrolyse)	GNV / BioGNV ?	Biocarburants
Coût total	?	?		?	?	??
Disponibilité de l'énergie	?	?		??	?	
Abondance de l'offre		??			?	??
Bilan environnemental		??	??	??	?	??
Incitations règlementaires		??		??	?	??

1.3. Mise en œuvre et stratégie



Un report modal nécessaire



- Étude *Transitions 2050* de l'ADEME :
 - La réduction de l'impact carbone des mobilités passe par des reports modaux, un meilleur taux de remplissage, une maitrise de la demande, une meilleure efficacité énergétique et une baisse de l'intensité carbone de l'énergie grâce à l'usage de véhicules à faibles et très faibles émissions.
- Tous les scénarii de l'Ademe s'appuient sur les hypothèses suivantes :
 - Baisse de la demande énergétique des transports (toutes sources d'énergies confondues).
 - Mobilité des voyageurs assurée essentiellement par l'électrique.
 - 6,7% des véhicules légers électriques vendus en 2020 (dont une part infime d'hydrogènes)
 - 4,5% hybrides rechargeables
 - Une tendance qui s'accélère.
 - Mobilité des marchandises par des solutions électriques et biogaz, avec une part minoritaire d'hydrogène (l'hydrogène vert est une solution non carbonée, mais sa production est très énergivore ce qui limite son usage).
 - Mobilité en soute assurée essentiellement par du kérosène (carbone ou substitut de kérosène)

Un report modal nécessaire



5 leviers de décarbonation des transports (Ademe, Transitions 2050)

2 leviers technologiques auxquels la motorisation contribue.

repenser

l'organisation des

déplacements.

Intensité carbone de l'énergie

Très variable selon l'énergie mobilisée mais aussi son mode de production (pour l'hydrogène, l'électrique, les biocarburants, ...).

Efficacité énergétique des véhicules Dépend de la motorisation mais aussi de facteurs de sobriété (notamment le poids du véhicule).

Favorable sur les véhicules électriques.

Défavorable sur les véhicules à hydrogène.

Taux de remplissage 3 leviers qui des véhicules nécessitent de réduire la place de la voiture et de

Encouragement du covoiturage et de l'autopartage, ...

Report modal

Mobilisation des transports en commun et des modes actifs (marche, vélos, vélos-cargo, ...) dès que possible.

Demande de transport

Réduction du nombre de déplacements, mutualisation, ...

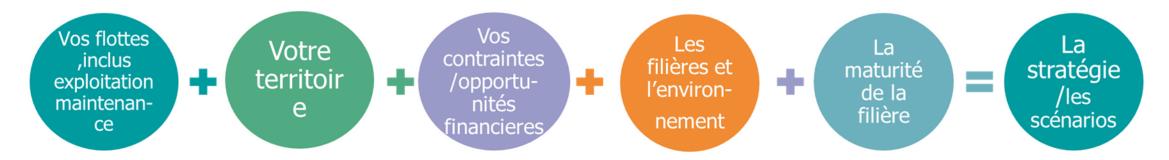
Une réflexion globale sur l'usage de la flotte



- La transition énergétique des flottes de collectivités nécessite une réflexion globale sur les usages pour identifier :
 - Les usages ne nécessitant pas un véhicule (ex. réservation d'emplacement pour un chantier);
 - Les modes à privilégier (modes actifs, transports, véhicules, ...);
 - Le dimensionnement et la gestion de la flotte (mutualisation, recours aux LCD, ...);
 - L'avitaillement des véhicules (sur site ou en station),
 - Les besoins en autonomie, en rapidité de recharge, en taille de véhicule, ...
 - L'impact financier, logistique (bornes de recharge), sur le personnel (formations, remisage des véhicules), ...

Comment choisir sa stratégie





- La stratégie va aussi dépendre du type de véhicule concerné
- L'Ademe propose un outil d'aide à la décision pour le transports de marchandise (outil <u>Verdir ma flotte</u>) ainsi qu'une démarche d'accompagnement des entreprises (démarche <u>Mobilipro</u>)

Enjeux techniques

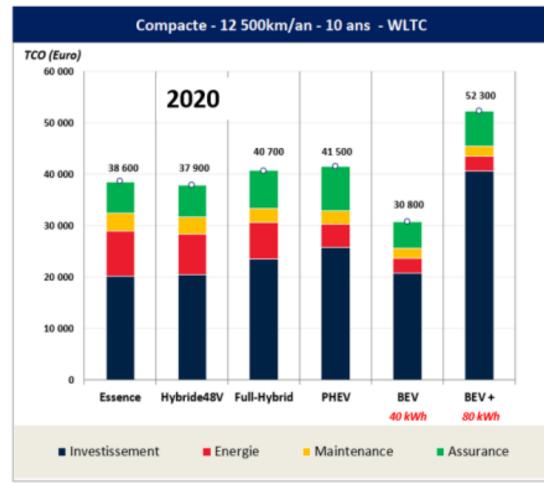


- Sur des véhicules légers, la motorisation électrique est la moins impactante pour l'environnement, à condition d'adopter des batteries de taille raisonnables.
- De nouveaux paramètres sont à prendre en compte :
 - Autonomie et taille des véhicules,
 - Mutualisation et la maximisation de l'usage (pour compenser l'impact et le coût de la production du véhicule),
 - Ressources locales (méthanisation de déchets, production électrique forte, ...).
- Aucune solution ne permet de faire l'économie d'une réduction massive du nombre, de la taille et de l'usage des véhicules.

L'impact financier (VL)



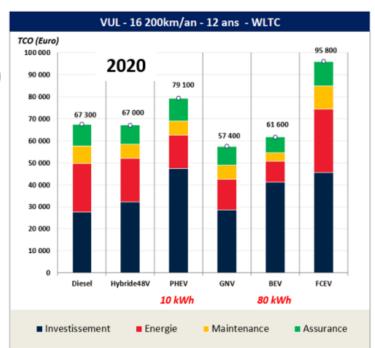
- La maintenance et surtout le coût de l'énergie rend l'électrique (BEV) plus avantageuse aujourd'hui.
- Une situation qui s'accroit à l'avenir avec le renchérissement des énergies fossiles.
- Plus le VE est petit, plus il est avantageux par rapport à l'équivalent thermique (coût de la batterie réduit).

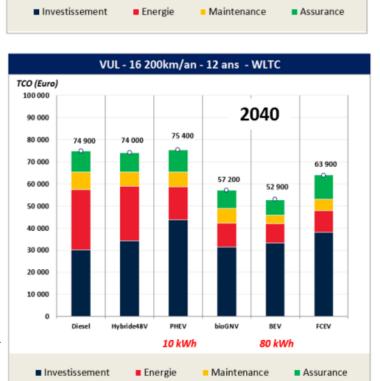


Source : ADEME & IFPEN, Etude énergétique, économique et environnemental du transport routier à l'horizon 2040, Rapport final, juin 2022

L'impact financier (VUL)

- En total sur la durée de vie, le GNV (BioGNV à l'horizon 2040) et l'électrique (BEV) sont moins onéreux que le thermique et l'hybride, du fait d'une énergie moins chère.
- La motorisation hydrogène (FCEV) est la plus chère en 2020 (à la fois sur le véhicule et l'énergie), une situation qui se réduit en 2040.







Source : ADEME & IFPEN, Etude énergétique, économique et environnemental du transport routier à l'horizon 2040, Rapport final, juin 2022

Les impacts sur l'immobilier, la maintenance et le personnel



- L'impact immobilier de la transition énergétique est important :
 - Implantation de solutions de recharge (bornes, ...),
 - Mutualisation des véhicules et mise en place de modes actifs (parkings adaptés, vestiaires, ...).
- L'impact sur la maintenance dépend des motorisations choisies :
 - L'électrique demande une maintenance moindre par rapport aux motorisations thermiques,
 - Les réseaux de maintenance sont moins développées pour des technologies émergentes (ex. hydrogène).

- Le changement de motorisations peut avoir un impact sur les agents, qui est à anticiper :
 - Accompagnement au changement nécessaire pour la transition vers un parc mutualisé, du report modal, ...
 - Prise en main des nouvelles solutions de mobilité et écoconduite,
 - Possibilité ou non de remiser et charger les véhicules à domicile (important notamment pour l'astreinte et les véhicules de fonction).

La mutualisation, une solution pour diversifier le mix énergétique



- En l'absence de mutualisation des véhicules, équipement « à la pointe » des véhicules :
 - Autonomie maximale,
 - Recharge rapide indispensable,
 - Véhicules de taille importante (SUV).
- Incite à utiliser des solutions coûteuses et plus polluantes pour l'ensemble des véhicules (hybride, GNV, H2, électrique surdimensionné, ...).

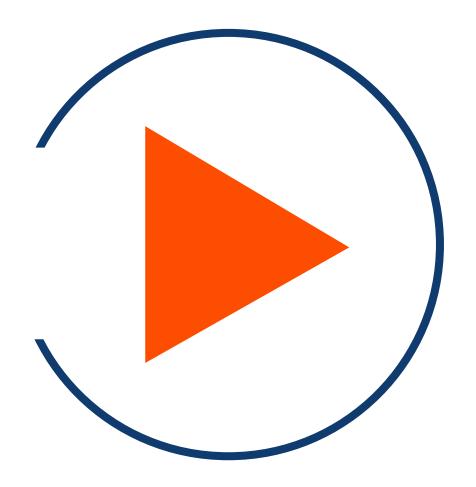
- La mutualisation des véhicules en pool permet d'adapter les solutions aux usages en combinant :
 - Des modes actifs (vélos, VAE, ...)
 - Des véhicules légers, voire ultra-légers pour des déplacements de proximité (citadine électrique, ...);
 - Des véhicules intermédiaires pour des déplacements avec charge et/ou plus lointains;
 - Un nombre restreint de véhicules à forte autonomie pour les trajets qui le nécessite.
- Les véhicules sont moins nombreux et moins couteux.



Brest Métropole



Replay et supports





SOMMETS VIRTUELS 3

TRANSITION

L'OBJECTIF:

Accélérer la décarbonation dans les organisations et sur les territoires

VOUS AVEZ LE POUVOIR D'AGIR POUR METTRE EN OEUVRE DES ACTIONS CONCRÈTES :





2x 10 JOURS DE WEBCONFÉRENCES ET ATELIERS DÉDIÉS AUX :













Vous réalisez des études ou des missions de conseil sur les thématiques suivantes ?

- Mobilité / Plan de Déplacement Entreprise
- Adaptation au changement climatique
- Stratégie carbone (SBTI/ACT)
- Compensation et comptabilité carbone
- Accompagnement aux certifications ISO 50001 / ISO 14001

- Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET)
- Planification Energétique des Territoires
- Evaluation de Plans Climat
- Energies Renouvelables
- ACV / Eco-conception

Vous souhaitez mieux connaitre l'APCC?

Parcourez le rapport d'activité 2022 de l'association !

https://ra.apc-climat.fr/



Rapport d'activité

APCC 2022



L'année qui vient de s'écouler a été marquée par plusieurs évolutions importantes : des évolutions réglementaires autour des bilans d'émissions de GES, des tensions énergétiques mondiales qui on nécessité des plans de réduction des consommations et une prégnance toujours plus forte du changement climatique à l'œuvre.

Notre profession est au cœur de ces enieux et notre rôle est d'accélérer la transition écologique.



Que nous travaillions avec les collectivités, les entreprises, les territoires...notre mission face à la crise climatique et énergétique prend une dimension essentielle Dans cet écosystème, l'APCC joue pleinement son rôle en mutualisant les forces, en diffusant la connaissance, en partageant les expériences. Au sein d'un réseau d'acteurs dynamique, l'APCC

renforce notre capacité individuelle à agir efficacement. Nous pouvons être fiers de de voir notre association rassembler de plus en plus de membres et de faire preuve d'un dynamisme important.

Je tiens aussi, à l'occasion de ce rapport d'activité annuel qui retrace le travail réalisé en 2022, à salue. l'implication et la richesse des apports de notre Présidente Fanny Pénet, qui a quitté l'APCC à la fin de l'année. Charge pour nous collectivement, en 2023, de reprendre le flambequ et de faire perdurer l'action indispensable de l'APCC.

3 notes de positionnement

L'APCC en interaction avec ses parties

prenantes ...

... pour porter la voix de ses membres

Depuis 2010 sans discontinuer, l'APCC est proactive et s'exprime sur les sujets climat - et plus récemment mobilité – avec ses parties prenantes. Avec une vision d'experts terrain au plus près des enjeux opérationnels des organisations et des territoires, les membres de l'APCC explicitent,

réagissent, alertent, contribuent et/ou proposent sous des formats divers et variés.

3 notes de positionnement de la profession

3 mandats locaux

· 14 mandats de représentation actifs et contributions

· des réunions, des courriers, des échanges avec les institutions







Les missions de l'APCC

L'Association des Professionnels en Conseil Climat, Energie et Elle se concentre sur le rôle des organisations (entreprises,

L'APCC pour les organisa

très nombreux écrits, entre articles et publications de conseils de la profession et de partage auprès des organisations et des collectivités.

L'objectif : les pousser à l'action et leur permettre d'agir concrètement sur les

Contenus à destination des entreprises et c

Les Sommets Virtuels

En 2022, nous avons travaillé à poser les premiers jalons de la 3e édition du 5o avons également lancé le projet de création d'un nouveau Sommet et d'une i



Les Sommets Virtuels de la Transition sont une identité chapeau pour nos 2 Sommets existants : le Sommet Virtuel du Climat et le Sommet Virtuel de la Mobilité Durable

Les événements, articles et publications de l'APCC en 2

2022 c'est 12 événements virtuels, 2 événements présentiels, 11 articles et 2 pi incrémenter les actions et proiets réalisés depuis 12 ans.

L'APCC pour ses membres

La communauté sur slack

En savoir plus

Actuellement, 7 Groupes de Travail sont actifs et se réunissent sur une base régulière (mensuelle, bimestrielle...)

- GT Mobilité Durable

Ce qui a animé le GT cette année

- · Note de positionnement sur l'impact environnemental
- RRMT La Réunior
- Échanges avec la DGITM
- ZFE
- Mobilités actives.
- Démobilité

+ GT Collectivités, Territoires et Climat

Nos perspectives pour 2023

iamais pertinentes, nécessaires, cruciales. Nous répétons ces détermination, à contribuer à la transition écologique au mots tous les ans, car ils restent travers nos mission malheureusement toujours d'actualité. En effet, les symptômes du changement climatique se font sentir de plus en plus clairement, notamment en France après un été 2022 extrêmement chaud et sec, aux incendies records.

Les organisations (entreprises, établissements publics, collectivités territoriales) ont un rôle maieur à jouer dans cette lutte contre le changement climatique. Grâce à nos membres, toutes et tous professionnelles du conseil climat et mobilité durable, nous progressons au plus près de la réalité en gardant en ligne de mire cet objectif collectif primordial terrain de ces organisations, de la réalité opérationnelle derrière les stratégies et plans d'actions.

Après 12 ans d'existence. les missions de l'APCC sont plus que Ainsi, nous entendons bien continuer, avec toujours autant e

Nous continuerons à diffuser les conseils, bonnes pratiques et retours d'expériences de nos membres aux organisations pour les aider à progresser sur la voie de la transition écologique.

Nous continuerons à porter la voix de nos membres auprès des instances gouvernementales pour faire bouger les lignes en faveur d'une politique climatique ambitieuse et efficace.

assurer un avenir vivable à l'humanité dans les années à

Feuille de route stratégique 2023-2025

En 2022, la gouvernance de l'APCC a travaillé sur la stratégie 2023-2025 de l'association.

Dans la continuité de la stratégie précédente, la feuille de route établit les grands axes stratégiques et les grandes priorités à donner pour ces 3 années à venir

décembre 2022.



Adhérez!

200

Être représenté.e

Vous participez à la reconnaissance de la profession auprès des pouvoirs publics et des parties prenantes

Être en réseau

Vous vous inscrivez dans une démarche d'échange et d'amélioration continue





Être informé.e

Vous bénéficiez du partage d'informations métiers de manière conçise, pertinente et régulière



Vous êtes identifié.e et reconnu.e comme expert.e par vos prospect.e.s et client.e.s





Être bénéficiaire

Vous bénéficiez de tarifs préférentiels auprès de nos partenaires

Là pour vous!

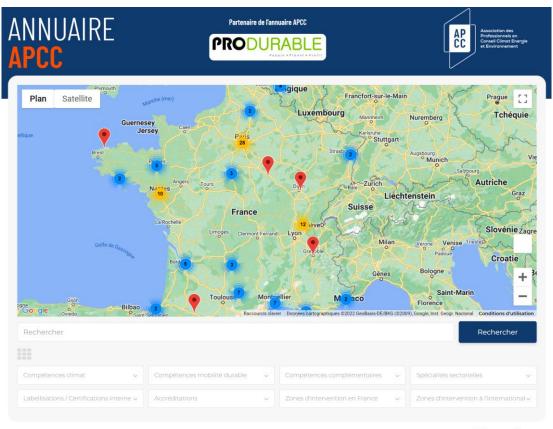
Envie de visibilité sur nos événements, ou d'un partenariat ?

TRAVAILLONS ENSEMBLE!



Vous êtes en recherche d'un.e prestataire ou d'un.e expert.e?

CONTACTEZ-NOUS!



120 membres

https://annuaire.apc-climat.fr/





MERCI!

Restons en contact :

contact@apc-climat.fr www.apc-climat.fr







Votre avis est important pour nous!

Merci de répondre au **sondage** en fin de session











Nicolas Doré
nicolas.dore@ademe.fr
Service Transport Mobilité
ADEME Sophia Antipolis









Stratégie T&M ADEME 2020 – 2023



En 1: MAITRISER

Agir sur la demande et les comportements









En 2 : REPORTER

Choisir des modes les moins impactants













En 3: Améliorer

Améliorer l'existant pour limiter son impact





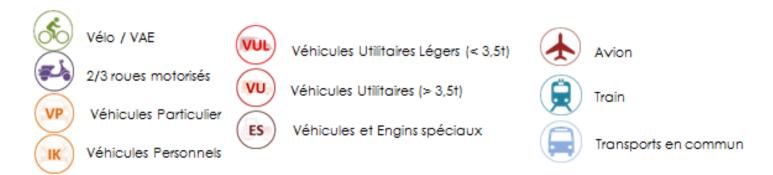




Cibles

Une démarche accessible à tout établissement disposant d'une flotte de véhicules professionnels (10 < nb véhicules < 100)

- Entreprises, associations, collectivités, administrations...
- Quelque soit l'effectif et le secteur d'activité (hors transport de marchandises)
- Périmètre concerné: ensemble des trajets réalisés dans le cadre professionnel: missions, formation, visites, tournées...
- Tous les types de déplacements professionnels peuvent être concernés :







Les motifs d'engagement



Réduire le coût économique des déplacements professionnels

- \checkmark En privilégiant la réduction, des consommations de carburant et donc des émissions de CO_2 (et de polluants atmosphériques),
- ✓ En agissant sur l'organisation de la flotte de véhicules,



✓ En développant le recours aux nouveaux services à la mobilité,

 Disposer d'un outil de suivi des performances mis gratuitement à disposition (TCo2, consommation, taux d'utilisation)



 Rejoindre un réseau de structures engagées dans l'optimisation de leurs flottes, partager ses expériences,



 Valoriser l'image de l'entreprise en participant à une démarche innovante,



Mobiliser les salariés autour d'un projet fédérateur,

 Structurer et formaliser la gestion actuelle de la flotte dans un but d'amélioration continue,



Bénéficier d'un accompagnement gratuit pour mettre en place la démarche dans la structure.





Principe

- Réalisation d'un diagnostic initial (année de référence sur les 12 mois précédant l'engagement)
- Suivi d'un engagement sur 3 ans de mise en œuvre d'un plan d'actions concret et personnalisé suivant 3 axes :



Les véhicules

Modifier les véhicules utilisés, leurs motorisations, leurs technologies



L'organisation

Réorganiser la mobilité au sein de votre structure



Les conducteurs

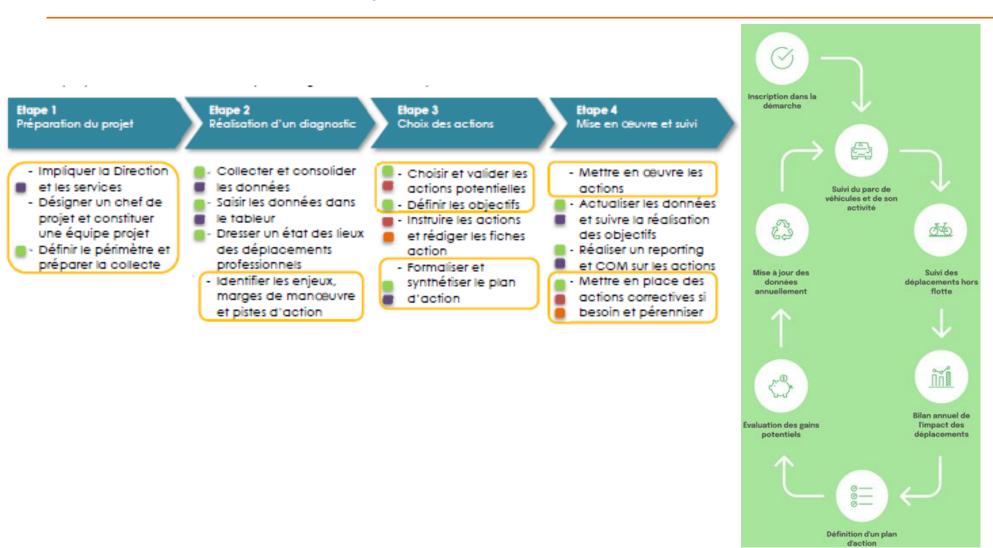
Accompagner les conducteurs vers de nouvelles pratiques

- mettant en œuvre au moins une action par axe,
- avec un objectif par action et un objectif global de réduction des consommations de carburant, donc des émissions de CO₂
- La structure définie elle-même son plan d'action et les objectifs associés





Les étapes de la démarche





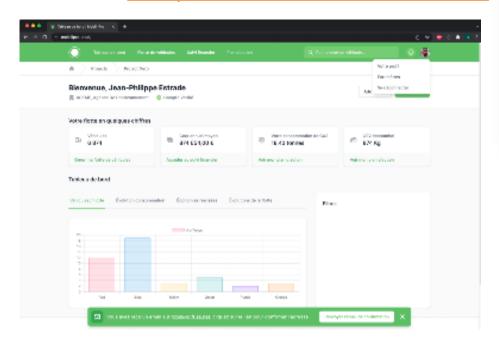


Boîte à outils MOBILI'Pro

Une boîte à outils MOBILI'Pro est mise à disposition des structures

souhaitant s'engager dans la démarche

- Elle comprend:
 - Outil web
 - un recueil de 35 solutions/fiches actions
 - Plaquette de communication





.





Recueil des fiches actions

N°	Fiches action / solution	Gains CO ₂	Gains économique	Surcoût	Complexité	Domaine de pertinence
AXE 1.	VEHICULES	W.	(A)	de .		*
A 1.1	Politique éco-responsable de renouvellement du parc					
1	Définition d'une car policy éco-responsable et adaptée à l'usage					(VP) (VU) (ES-)
2	Remplacement des véhicules anciens en propriété	0à1%	2 à 2.5 %	Financement des véhicules		(A) (VI) (VI) (B)
3	Changement de catégorie de consommation/émission des véhicules	10 à 30 %	208%	Véhicules moin chers à l'achat		VIF WUL VU (ES)
FA 1.2	Equipement de la flotte en véhicules propres					
4	Véhicules hybrides	> 20 %	3%	De 4 000 à 10 000 € / véhicule		VP (VUL) (VO) (S)
5	Véhicules électriques	94%	20 %	de 10 000 à 15 000 €/ véhicule		WI WI WU (B)
6	Véhicules hydrogènes	Variable	0%	Prix du véhicule très élevé		VP (VIA) (VII) (FS)
7	Véhicules au GNV/BioGNV	7 à 95 %	0%	• 30 % à l'achat		VP (WA) (W) (ES)
FA 1.3	Amélioration de la maintenance du parc					
8	Mise en place d'un système de suivi de maintenance	2%	0,3 à 0,5 %	Variable selon outil		VIF (VIL) (VIL) (ES
9	Lubrifiants moteur à économie d'énergie	1,25%	0,2 %	0,01€ / 100 km		VIV (VIU) (ES)
10	Pneumatiques basse résistance au roulement	1%	0.2 %	4 % du coût des pneus		W WW VU ES
11	Gonflage des pneumatiques	2,5%	0,4 à 0,6 %	Pas de surcoût particulier		W WW W BS
FA 1.4	Amélioration du suivi du parc					
12	Organisation de la remontée d'informations			En lien avec la méthode choisie		VP (VUL (VU (ES)
13	Mise en place d'un système de suivi et de reporting complet			Variable selon outil		VP WILL VID ES
14	Télématique embarquée (consommation)	5% (si écoconduite)	0.8à1%	Boitier et abonnement		VV (VUL) (VU (ES)
	2/3 roues motorisés VP Véhicules Particuler	icules Utilitaires Légers (< 3.51) icules Utilitaires (> 3.51) icules et Engins spéciaux	Avion Froin Transports en co	Complexité / Surcoût Faible Moyenne mmun Importante		





Exemple de fiche action

Axe Conducteurs & Comportements

FA 2.1. Promotion des bonnes pratiques & bons réflexes

Description de l'action

Les collaborateurs sont souvent peu sensibilisés sur l'impact économique, environnemental, voire en termes de sécurité ou de temps passé, des déplacements qu'ils effectuent dans le cadre de leur activité.

C'est pourquoi, il est important de définir au préalable une polifique déplacement écoresponsable afin de fixer un certain nombre de règles et de principes en matière de déplacements professionnels, mais également d'informer et de sensibiliser régulièrement les collaborateurs sur les bonnes pratiques et les bons réflexes en la matière ainsi que de rappeler les services à leur disposition et les guider dans leurs choix

Domaine de pertinence

Toutes les structures sont concernées dès lors que le personnel est amené à se déplacer (personnel itinérant mais aussi sédentaire effectuant des déplacements occasionnels de type « relationnel » par exemple).

L'enjeu est à la fois :

- D'optimiser le budget déplacement de la structure.
- Réduire l'impact environnemental des déplacements.
- Améliorer la productivité et les conditions de travail,
- Limiter le risque d'accident de mission

Contexte et réalementation

Le budget « réunions et événements » représente en moyenne entre 0,5 et 1,5 % du chiffre d'affaires des entreprises³⁴.

Les accidents routiers du travail représentent aujourd'hui environ 3 % des accidents du travail et plus de 20 % de l'ensemble des accidents mortels de travail⁸⁵. Pour assurer la sécurité et la santé des travailleurs, le Code du travail fait obligation à l'employeur de réaliser une évaluation des risques à formaliser dans un Document Unique qui doit permettre de déterminer les mesures les plus adaptées pour réduire ce risque et définir un calendirer de mise en place. Parmi les principaux axes de prévention identifiés par l'INRS (Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles) figurent les véhicules et le comportement des conducteurs mais aussi l'organisation des déplacements, ainsi que le recours aux réunions à distance pour éviter les déplacements ou encore aux transports collectifs pour réduire l'exposition au risque routier.

Synthèse des solutions

Solutions	Gains CO ₂	Gains économiques Surcoût		Faisabilité	Domaine de pertinence	
Mise en place d'une palitique de déplacement éco-responsable	ledrect	Indirect	Faible Book	Difficile Facile	E STOPPINE A THE	
Mise en place d'autils d'information et de sensibilisation	ledrest	Indirect	Faible Boyd	Difficile Facile		





Recueil des fiches actions

N°	Fiches action / solution	Gains CO ₂	Gains économique	Surcoût	Complexité	Domaine de pertinence		
AXE 2.	AXE 2. CONDUCTEURS / COMPORTEMENTS							
FA 2.1	Promotion des bonnes pratiques & bons réflexes							
15	Mise en place d'une politique de déplacement éco-responsable					EN WWW. A IK		
16	Mise en place d'outils d'information et de sensibilisation			Communication		VP WUL A IK		
FA 2.2	Mise en place d'un programme d'éco-conduite							
17	Première formation à l'éco-conduite	3 %	0,5 à 0,7 %	300 à 500 €/jour/stagiaire		VP VVL VV ES IK		
18	Formations régulières à l'éco-conduite	6%	0,9 à 1,4 %	300 à 500 € / jour / stagiaire		VP (VU) (VU) ES (K		
19	Système de management de la performance éco-conduite	10 %	1,5 à 2,4 %			VP WUL VU ES IK		
FA 2.3	Prévention du risque routier							
20	Formation à la sécurité routière			300 à 500 €/jour/stagiaire		S N WW WU UU ES IK		
21	Formation à la pratique du vélo en ville			300 à 500 €/ jour / stagiaire		SO EN VP WILL		





Recueil des fiches actions

Nº	Fiches action / solution	Gains CO ₂	Gains économique	Surcoût	Complexité	Domaine de pertinence
AXE 3.	ORGANISATION					
FA 3.1	Optimisation des trajets					
22	Logiciels de planification et d'optimisation des rendez-vous et des tournées	10 à 15 %	1,5 à 3,6 %	300 à 600 € / véhicule / an		W W W W B
23	Outils d'aide à la navigation et d'optimisation des itinéraires	5 à 15 %	0,8 à 3,6 %	50 à 1000 € / véh		(VP) (VU) (ES)
FA 3.2	Optimisation de la taille du parc et mutualisation des véhicules					
24	Diminution du parc par mutualisation/mise en pool des véhicules		15 à 20 %			(A) (W) (W)
25	Mise en place d'un système de gestion de pool informatisé pour optimiser les usages			de 5 à 10 000 € + abonnement mensuel		See www
26	Recours à un système d'autopartage en substitution des véhicules de l'enteprise	0 à 94 %	15 à 20 %	Variable		& (4) (10) (10)
FA 3.3	Recours aux modes alternatifs au véhicule individuel (et à l'avion)					
27	Acquisition d'un parc de vélos/Vélos à Assistance Electrique (VAE) de service	99 à 100 %	>15% (véh);100% (IK)	500 à 900 € (vélo), 1000 à 2400€ (VAE)		&
28	Mise à disposition de titres de transport en commun ou abonnements de service	27%	<50% (véh) ; 75% (IK)	500 à 700 € (carte annuelle entreprise)		VP IK VVI
29	Recours prioritaire au train pour les déplacements de moyenne et longue distances	80 à 90 %	< 74 % (véh) ; 87 % (IK)	Solution en général plus économique		VP IX WILL
30	Développement de covoiturage professionnel	>50%	7,5% (veh);>50%(IK)	8 à 15 k€ pour la plateforme +2 à 3 k€ par an		VP (VUL)
FA 3.4	Optimisation de l'ensemble des déplacements liés à l'activité					
31	Développement de l'usage de l'audio-visio web conférence	100%	15 à 100 % (véh) ; 100 % (IK)	150 à 300 € (audio) ; 10 k€ (visio); 150 €/mois (webconf)		NS IR WIR & B
32	Développement du télétravail	100%	15 à 100 % (véh) ; 100 % (IK)			& @ @
33	Mise en place d'un système de management de la mobilité	100 % (trajet)	Véhicules personnels			Selve VIII A P P
34	Elaboration d'un plan de mobilité (PDM)	~10% sur dom-tra		Ressources interne ou prestataire conseil		Service A R R R
35	Collaboration avec les transporteurs pour optimiser les flux entrées-sorties de livraisons					





Bilan des expérimentations - Avis des structures

Motifs d'adhésion

- Structurer la gestion de son parc de véhicules
- Identifier des leviers d'actions
- Valoriser un engagement
- S'inscrire dans un démarche innovante

Investissement de la structure

- Pour près de 60 % des bénéficiaires : de 5 à 10 jours
- Pour 30 % des bénéficiaires : moins de 5 jours

Des structures globalement satisfaites de l'accompagnement et du dispositif

-> L'ADEME déploie au niveau national MOBILI PRO Et accompagne 100 structures





Bilan de la démarche

Structures engagées

CH Camille Claudel

CA Pays Basque

CH Saintonge

CH Niort

CHU Bordeaux

CC Ile d'oléton

CC Aunis Atlantique

CC Thouarsais

Ville Mérignac

Ville Pouzauges

Ville d'Angoulême

CA La Roche syr Yon

CA Les Sables d'Olonne

Communauté

d'Agglomération du Pays

Basque

CA de Saintes

CD 16

Pichet Investissement

MAIF

INRA

CPAM 17

BP Aquitaine

DDTM 17

RESE 17

SYSDEV

CCI 49



AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE













BANQUE POPULAIRE







La Roche-sur-Yon Agglománation



Communauté

PAYS BASQUE

EUSKAL HIRIGUNE

Elkargoa

















Bilan des actions

Sur l'axe 1 : Véhicule, les actions les plus plébiscitées sont

- Action 1 : Définition d'une Car Policy éco-responsable et adaptée à l'usage (x7)
- Action 5 : Véhicules électriques (x6)
- Action 12 : Organisation de la remontée d'informations (x5)

Sur l'axe 2 : Conducteurs, les actions les plus plébiscitées sont

- Action 17: Première formation à l'écoconduite (x5)
- Action 18: Formations régulières à l'écoconduite (x3)
- Action 15 : Mise en place d'une politique déplacements éco-responsable (x3)
- Action 16: Mise en place d'outils d'information et de sensibilisation (x3)

Sur l'axe 3 : Organisation, les actions les plus plébiscitées sont

- Action 27 : Acquisition d'un parc de vélos / VAE de service (x4)
- Action 25 : Mise en place d'un système de gestion du pool informatisé pour optimiser les usages (x3)
- Action 30 : Développement du covoiturage professionnel (x3)
- Action 31 : Développement de l'usage de l'audio-visio-webconférence (x3)
- Action 32 : Développement du télétravail (x3)





Questions

